

DEMANDE DE CONTRÔLE DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES POUR LES COPROPRIETES DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE OU DU CONTROLE DES PARTIES COMMUNES

Préalable au contrôle

La demande de contrôle des parties communes doit être réalisée par le Syndic ou son équivalent. Au sein d'une copropriété, lorsque le bien à vendre est une dépendance de type pavillon, il est nécessaire de faire une demande complémentaire de contrôle par la saisie d'un formulaire hors copropriété.

Afin de faciliter les contrôles et de réduire les délais, il est obligatoire de transmettre :

- un **schéma annoté des installations** d'assainissement et d'eaux pluviales lorsqu'il existe (permet de déterminer le nombre et la localisation des évacuations)
- un **schéma annoté de la copropriété** lorsque celle-ci comporte plusieurs immeubles et/ou voiries
- la fiche d'organisation de rendez-vous du contrôle d'une copropriété ci-jointe dûment complétée

Le contrôle de raccordement des colonnes d'eaux usées **peut supposer l'accès** aux installations d'assainissement depuis les **parties privatives**.

Adresse du bien à contrôler

Numéro de voirie : Rue :

Complément d'adresse (résidence, lieudit) :

Commune : N° de parcelle(s) cadastrale(s) :

Nature du bien :

Copropriété horizontale (merci de bien remplir tous les champs ci-dessous)

Nombre de pavillons/locaux indépendants :

Nombre et nature d'aménagements communs :

(exemple : local poubelles, chaufferie, piscine etc.)

Nombre de stationnements et localisation :

(sous-sol ou en surface)

Copropriété verticale (merci de bien remplir tous les champs ci-dessous)

Nombre de bâtiments :

Nombre d'entrées principales (sur extérieur) :

Nombre total d'appartements/locaux :

Nombre de logements indépendants :

(hors appartements/locaux)

Nombre et nature d'aménagements communs :

(exemple : local poubelles, chaufferie, piscine etc.)

Nombre de stationnements et localisation :

(sous-sol ou en surface)

Copropriété mixte (horizontale et verticale)

Compléter les deux rubriques précédentes

Identité du représentant de la Copropriété

M. Mme Mlle

Nom commercial (si Syndic professionnel) :

Nom :Prénom :

N° de téléphone où vous êtes joignable :

Adresse mail :

Adresse **si différente du bien à contrôler** :

Numéro de voirie : Rue :

Code Postal : Commune :

Merci de renseigner la page 2

Personne sur les lieux lors du contrôle

Le Représentant de la Copropriété Autre (ci-dessous préciser)

Nom commercial (si agence ou syndic) :

Nom :Prénom :

Coordonnées téléphoniques :

En qualité de :

> IMPÉRATIF : le compteur d'eau devra être ouvert pour pouvoir réaliser le contrôle.

Adresse postale où envoyer le résultat du contrôle (envoi postal faisant foi)

Adresse du Représentant (cf. identité du représentant de la Copropriété)

Autre adresse ci-dessous précisez :

Nom commercial (si agence ou notaire) :

Nom :Prénom :

Numéro de voirie : Rue :

Complément d'adresse (résidence, appartement) :

Code Postal : Commune :

Préalablement au contrôle, le SyAGE ou son prestataire de services contactera la personne présente sur les lieux afin de fixer un rendez-vous pour le contrôle du bien.

Je soussigné(e),, demande la réalisation d'un contrôle de déversement des eaux usées et pluviales dans le cadre d'une transaction immobilière ou d'un contrôle des parties communes.

La prise en charge de la demande est conditionnée par la réception du règlement et par la transmission des plans d'assainissement existants du bien.

J'atteste avoir pris connaissance que le montant du contrôle est conditionné par le nombre de logements (tarifs 2026 actualisés au 1^{er} janvier 2026) :

<input type="checkbox"/>	Contrôle des parties communes d'une copropriété ≤ 19 logements	687 €
<input type="checkbox"/>	Contrôle des parties communes d'une copropriété ≥ 20 et ≤ 49 logements	1 336 €
<input type="checkbox"/>	Contrôle des parties communes d'une copropriété ≥ 50 logements	2 633 €

Je demande à ce que le contrôle de la copropriété soit réalisé un dimanche et j'atteste avoir pris connaissance de la plus-value correspondante de **2 674 €** (tarifs 2026 actualisés au 1^{er} janvier 2026).

Si le bien à contrôler ne correspond pas à la demande initiale, la délivrance du résultat ne s'effectuera qu'après réception du paiement de la prestation complémentaire. J'ai bien pris connaissance que si le contrôle n'a pas pu se dérouler (absence au RDV, compteur d'eau fermé, canalisation obstruée), je serai alors redevable de la somme de **106 €** pour déplacement improductif. Pour les modalités pratiques, veuillez-nous contacter par téléphone au 01 69 83 72 00.

Fait à : Le : Signature :

Document à compléter et à renvoyer (ou à déposer) par mail à syage@dotelec.online ou par voie postale SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel, 91230 MONTGERON, accompagné du règlement (tarifs 2026 actualisés au 1er janvier 2026 - Date de réception du présent formulaire reçu au Syndicat faisant foi). Pour tout règlement par chèque, celui-ci sera à libeller à l'ordre du Trésor Public (préciser l'adresse du bien au dos du chèque). Le règlement en espèces est accepté uniquement à l'accueil au SyAGE.